

M. Fraser: Le ministre et ses collègues auraient-ils l'obligeance de penser à l'effet désavantageux de cette taxe sur les propriétaires de petits bateaux, ainsi que sur les propriétaires d'avions privés, par rapport aux nombreux autres utilisateurs des moteurs à essence, compte tenu du peu d'essence que consomment les petits bateaux et les avions privés?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Cette question a, bien entendu, été débattue au comité plénier au moment où il a été saisi des projets de loi relatifs au budget de novembre. Le député se rappelle sans doute que la portée de la taxe a été réduite par suite des discussions du comité.

* * *

● (1140)

LES JEUX OLYMPIQUES

LA POSSIBILITÉ D'ÉMISSION DE PIÈCES D'OR—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Otto Jelinek (High Park-Humber Valley): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Les bénéfices nets réalisés grâce à la vente des timbres et de la monnaie olympique n'étaient que de 22.3 millions de dollars au 31 mars 1975, ce qui est bien inférieur à l'objectif fixé de 260 millions de dollars. Or, il ne reste qu'un an avant les Jeux olympiques, et ce déficit s'ajoutera au déficit déjà exorbitant de Montréal. Le ministre peut-il dire à la Chambre si le cabinet a décidé d'étendre le programme actuel, peut-être en frappant une pièce de monnaie en or ou d'une autre façon, et si le gouvernement présentera une mesure à cet égard?

[Français]

L'hon. Jean Chrétien (président du Conseil du Trésor): Monsieur le président, le gouvernement étudie les requêtes du COJO afin de trouver des moyens d'augmenter les revenus. Aussitôt que la décision du Cabinet sera prise, nous présenterons une loi à la Chambre, et ce probablement dans un avenir prochain.

[Traduction]

LA QUESTION DE L'ÉMISSION DE PIÈCES D'OR ET LE GOUVERNEMENT D'HAÏTI

M. Otto Jelinek (High Park-Humber Valley): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Haïti a déjà frappé et mis en vente des pièces de monnaie en or à l'occasion de Jeux olympiques de Montréal. Le ministre peut-il dire à la Chambre si le gouvernement d'Haïti a demandé l'autorisation au gouvernement du Canada de frapper ces pièces, si cette autorisation a été accordée et, sinon, quelles garanties on peut avoir que ces pièces ne seront pas mises en vente sur des marchés où elles livreraient concurrence directement à nos propres programmes de monnaie destinés à financer les jeux?

[Français]

L'hon. Jean Chrétien (président du Conseil du Trésor): Monsieur le président, je ne sais pas s'il y a eu requête pour mettre en circulation, à l'occasion des Olympiques, des pièces de monnaie étrangère. Évidemment, si cela affecte les positions du COJO, nous prendrons les mesures qui s'imposent. Mais, que je sache, aucune permission n'a été donnée à ce sujet.

Questions orales

[Traduction]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LES PRÉVISIONS DE DÉCAISSEMENT POUR 1975 ET LA QUESTION DE LA PROLONGATION DU DROIT AUX PRESTATIONS

M. Hugh A. Anderson (Comox-Alberni): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration et concerne la caisse de l'assurance-chômage. Le ministre a-t-il consulté les prévisions récentes qui indiquent les paiements qui seront tirés de la caisse en 1975 et a-t-il songé à prolonger le versement des prestations des travailleurs qui ne seront plus admissibles aux prestations?

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, l'autre jour, à un autre endroit, j'ai indiqué qu'il serait possible que le gouvernement verse des prestations en 1975 à divers niveaux du chômage et j'ai aussi tenu compte d'autres facteurs, comme la durée du chômage, la durée des prestations, les taux de traitements, et ainsi de suite. Quant à la deuxième partie de la question du député, on n'a pris aucune décision pour prolonger le versement des prestations. De fait, pour ce faire, il faudrait modifier la loi.

LES AFFECTATIONS DE CRÉDIT À LA CAISSE ET LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES—LE MONTANT ESTIMATIF DES DÉCAISSEMENTS

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Le bureau des conférences estime, avec un certain optimisme, que le taux de chômage atteindra 7.8 p. 100 à la fin de l'année, comme les prestations versées au premier trimestre cette année dépassent de 29 p. 100 le montant du premier trimestre de l'an dernier, le ministre est-il prêt maintenant à admettre que la contribution du gouvernement à la caisse de l'assurance-chômage dépassera de beaucoup les 864 millions de dollars prévus dans le budget de 1975-1976?

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, comme je l'ai dit en réponse à une question semblable l'autre jour, je crois, en toute déférence, que le député ne comprend pas le fonctionnement de la caisse. Les quelque 890 millions de dollars du budget de 1975-1976 représentent la somme nécessaire pour rembourser l'avance faite en 1974, c'est-à-dire rembourser la part du gouvernement au coût des prestations de 1974. Il ne sera donc pas nécessaire d'ajouter des fonds supplémentaires à ce poste dans le budget principal.

M. Oberle: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre peut-il évaluer, approximativement les besoins de l'an passé? Est-il prêt à nous fournir une évaluation des sommes versées par le gouvernement durant l'année financière en cours comme contributions à la caisse de l'assurance-chômage. Naturellement, le ministre a besoin de l'argent pour l'année en cours, même s'il l'inclut dans les prévisions de l'an prochain.

M. Andras: Monsieur l'Orateur, j'ai dit l'autre jour à un autre endroit, quand on m'a interrogé sur les divers taux de chômage et sur l'incidence de ceux-ci sur les taux des prestations pour l'année entière, que les sommes qu'il en coûte au gouvernement pour compenser les paiements ont